

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne-Marie von Arx-Vernon*

Date de dépôt : 22 septembre 2011

Interpellation urgente écrite **Sécurité aux passages piétons pour les malvoyants : le système en place est-il toujours satisfaisant ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les personnes atteintes de troubles de la vision allant jusqu'à la cécité sont de plus en plus nombreuses. On compte à Genève près de 1600 personnes aveugles ou malvoyantes activement défendues par des associations telles que : la section genevoise de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) et l'Association pour le bien des aveugles.

De façon générale, l'intégration des handicapés dans la société fait l'objet de lois fédérales et cantonales attentives aux besoins de ceux-ci et adaptées à l'évolution des modes de vie. On ne peut, par ailleurs, que se réjouir de tout ce qui est mis en œuvre par les collectivités publiques pour améliorer l'autonomie et la sécurité des handicapés quels qu'ils soient.

S'agissant plus particulièrement des aveugles et des malvoyants, des efforts, qu'il convient de souligner, ont été déployés ces dernières années sur le domaine public à des endroits sensibles tels que les carrefours à feux. A titre d'exemple, citons le dépôt, en 1996, d'un projet de loi, initié par le député Pierre-François Unger, prévoyant un crédit de 1'400'000F dans le but d'accélérer l'installation de boîtiers vibro-tactiles et sonores aux principaux carrefours du canton :

http://www.ge.ch/grandconseil/memorial/data/530401/52/530401_52_parte6.asp

Ces dispositifs fonctionnant au moyen de vibrations diffusées sous le boîtier sont complétés, dans certains cas, de signaux sonores émis à l'aide d'un bouton-poussoir ou d'une télécommande. Ils respectent aussi bien la sécurité des personnes auxquelles ils sont destinés que la tranquillité du voisinage.

Force est de constater, après des années d'utilisation, que ce système ne fait pas l'unanimité chez les usagers. Certains déplorent en effet la trop faible intensité des vibrations émises par les boîtiers ainsi que l'absence totale de signaux sonores à des passages où une sécurité renforcée serait nécessaire. De plus, il n'y a aucun moyen de connaître le temps à disposition pour effectuer la traversée de la route et rien ne permet de savoir non plus à l'utilisateur s'il s'engage au début ou à la fin du temps de traversée.

Ma question est la suivante :

alors que l'installation de ce type de matériel est généralisée sur le territoire du canton, quel bilan peut-il être tiré et, le cas échéant, quelles améliorations doivent-elles être envisagées ?